

Conseil communal du jeudi 30 juin 2016.
Séance publique - Point 1– Approbation du procès-verbal du 26/05/2016.
Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Le Collège propose à l'approbation du Conseil un procès-verbal qui ne contient pas les interventions, mises sur support écrit, des Conseillers « Renouveau »
Cela résulte du fait que, à chaque demande d'insertion de son intervention émise par un Conseiller Renouveau, la majorité a voté NON.
Il en est d'ailleurs ainsi pour tous les procès-verbaux de Conseil depuis le 25/04/2013.

Ce qui est grave, c'est que cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

Au comportement de la majorité, il y a une explication qui est qu'elle veut que le plus possible de citoyens en sache le moins possible sur le déroulement des affaires de la Commune. C'est l'opacité en lieu et place de la transparence qu'à l'heure actuelle tout le monde réclame de la part des Politiques.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès-verbal.

Je demande, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.